



MULHOUSE ALSACE
AGGLOMÉRATION

PÔLE FINANCES
ET SERVICES À LA POPULATION
Direction Sports

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-200066009-20251201-2920B-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2025

Publication : 09/12/2025

CERTIFIÉ CONFORME Acte exécutoire le 9 décembre 2025
Le Président



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION DU BUREAU
Séance du 1^{er} décembre 2025

42 élus présents (59 en exercice, 12 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

**Par délégation de l'assemblée délibérante, il appartient au Bureau :
« Approuver les plans de financement d'opérations ou de projets dont la
communauté d'agglomération est maître d'ouvrage ou partenaire et
solliciter les subventions ou autres financements possibles ».**

**PROJET DE RÉNOVATION ET AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN
SYNTHÉTIQUE AU COMPLEXE SPORTIF DU STADE DE L'ILL : DEMANDE DE
SUBVENTION AU TITRE DE LA CONVENTION MÉTROPOLITAINE
D'APPLICATION DU PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION
ÉCOLOGIQUE 2021-2026 (7.5.8/2920B)**

Dans le cadre de la convention métropolitaine d'application du pacte territorial de relance et de transition écologique (PTRTE) conclue dans le cadre d'un partenariat entre l'Etat, la Région Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace, Mulhouse Alsace Agglomération et les 39 communes de l'agglomération, un financement des projets structurants à l'échelle territoriale a permis de dynamiser et de soutenir l'initiative des collectivités à l'échelle du Sud Alsace.

Le présent projet de rénovation et d'aménagement d'un terrain synthétique au complexe sportif du stade de l'Ill s'inscrit dans cette démarche, visant à renforcer l'offre sportive, l'attractivité du site et la qualité d'usage, en cohérence avec les ambitions du PTRTE.

I. Présentation de l'opération

Le complexe sportif du stade de l'Ill se situe au sein de la plaine sportive de l'Ill à Mulhouse.

Afin de répondre aux défis de la transition énergétique et écologique et de maintenir l'attractivité du territoire en matière sportive et d'excellence, cet équipement, créé en 1979, fait l'objet d'une programmation de travaux dont une première phase a déjà été engagée en 2024 avec la déconstruction de la tribune Johansen ainsi que la réfection de l'éclairage du terrain d'honneur.

Dans cette continuité, et compte-tenu de l'état de vétusté du terrain synthétique, datant de 1989, Mulhouse Alsace Agglomération souhaite réaliser des travaux de rénovation de ce dernier avec la volonté d'accueillir des compétitions pour les séniors, de niveau National 3 et Régional 1.

II. Coût du projet

Ce nouveau projet est estimé à un coût de 1 375 000€ HT (soit 1 650 000€ TTC) et sera proposé au financement de la Région Grand Est, de l'ANS et de la fédération de football amateur (FAFA).

Le plan de financement prévisionnel proposé est le suivant :

Dépenses		Recettes		
Projet	Coût HT	Financeur	Subvention	%
Rénovation et aménagement d'un terrain synthétique	1 375 000 €	Région Grand Est	481 250 €	35%
		ANS	275 000 €	20%
		FAFA	25 000 €	1,8%
		m2A	593 750€	43%

Les crédits relatifs à l'opération sont proposés à la PPI.

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- approuve cette opération,
- approuve le plan de financement prévisionnel exposé,
- précise qu'en cas de diminution de recettes attendues, Mulhouse Alsace Agglomération augmentera d'autant sa participation,
- autorise le Président ou son représentant à solliciter les demandes de subventions et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la subvention et ses modifications ultérieurs.

Ne prend pas part au vote (1) : Thierry NICOLAS (représenté par Rémy NEUMANN).

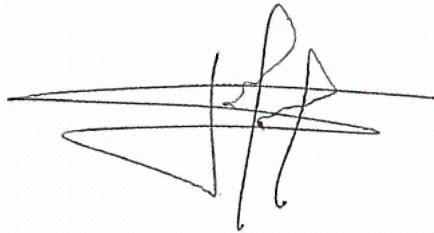
La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance



Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président



Fabian JORDAN